



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Biriatoù

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mil vingt

Le vingt-cinq mai

Le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU,

Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la présidence de M. Vincent SORHUET Conseiller municipal, en remplacement du maire sortant, absent excusé. En

application de l'article L.2122-17 du CGCT

La séance a été publique.

Présents : Mme DEMARCQ-EGUIGUREN, M PENA, Mme CORNU, Mme HUARTE, M LECUONA OYARZABAL, Mme RIVET HAUSSEGUY ODRIEZOLA, M HARAMBOURE, Mme AGUIRRE, M APRENDISTEGUY, Mme ALZA, M BOUCHON

Absents excusés : M HIRIART, Mme FERNANDEZ, M OLAIZOLA

Pouvoir : M HIRIART donne pouvoir à Mme DEMARCQ-EGUIGUREN,
Mme FERNANDEZ donne pouvoir à Mme RIVET HAUSSEGUY ODRIEZOLA,

M OLAIZOLA donne pouvoir à M PENA

Le 20.05.2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-15, M Patrick PENA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Objet 1) - Installation du Conseil municipal

Monsieur Vincent SORHUET, Conseiller municipal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- DEMARCQ-EGUIGUREN Solange
- PEÑA Patrick
- CORNU Odile
- SORHUET Vincent
- HUARTE Anne-Marie
- LECUONA OYARZABAL Iñaki
- RIVET HAUSSEGUY ODRIEZOLA Emmanuelle
- HARAMBOURE Jean-Christophe
- AGUIRRE Ainhoa
- APRENDISTEGUY Franck
- ALZA Sabrina
- BOUCHON Raynald
- HIRIART Michel
- FERNANDEZ Zara
- OLAIZOLA Jean-Michel

Objet 2 – Election du Maire

Mme HUARTE Anne-Marie assure la présidence en tant que doyenne d'âge, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

Elle invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- DEMARCQ-EGUIGUREN Solange : quatorze (14) voix
un (1) vote blanc a été recensé.

Madame DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a immédiatement été installée.

Objet N°3 Fixation du nombre des adjoints et élections subséquentes

Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, élue Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des Adjoints.

Il indique qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de trois Adjoints. Il propose de fixer à quatre leur nombre à venir, en précisant que ceux-ci sont désormais élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste de candidats aux postes d'Adjoints se fait connaître :

- liste : Patrick PEÑA , Odile CORNU , Vincent SORHUET, Ainhoa AGUIRRE

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Liste Patrick PEÑA : quinze (15) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Premier Adjoint : Monsieur Patrick PENA

Deuxième Adjoint : Madame Odile CORNU

Troisième Adjoint : Monsieur Vincent SORHUET

Quatrième Adjoint : Madame Ainhoa AGUIRRE

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.